

Le loup et l'agneau

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE FOND DU BAS DE LAINE

Il y a 58 ans environ que les premières pièces de notre monnaie actuelle ont fait leur apparition.

La Constitution fédérale de 1848 décrétait pour toute la Suisse une même monnaie et un système uniforme des poids et mesures. La loi sur les monnaies date de 1850, et l'apparition des premières pièces de juin 1851.

De 1840 à 1850, chaque canton avait son système monétaire et frappait sa propre monnaie. C'était le chaos le plus complet. Jugez plutôt.

Schaffhouse, Thurgovie, St-Gall et Appenzell comptaient en florins d'Empire de 60 kreutzer; Zurich en florins zurichois de 40 shellings; Glaris en florins glaronnais de 50 shellings; Grisons en florins des Grisons de 15 batz; Lucerne et les petits cantons en florins lucernois de 40 shellings; Tessin, en livres de 12 sous et 12 deniers; Neuchâtel en livres de 20 sous et 12 deniers; Genève, depuis le 1^{er} janvier 1839, en monnaie française; Valais, Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle et Argovie, cantons concordataires, avaient le franc suisse de 10 batz et de 10 rappen.

Dans quelques cantons, deux monnaies avaient cours. Le commerce de Zurich comptait en florins, les caisses du gouvernement et les banquiers en francs suisses; à Bâle, le haut commerce comptait en francs suisses et les petits achats se faisaient en florins (2 fl. = 3 fr. suisses.)

Le louis d'or, de 16 fr. suisses, valait fr. 23,19; il équivalait à 11 florins d'Empire, à 10 florins zurichois, à 10,5 florins glaronnais, à 12 florins lucernois, à 13,5 florins des Grisons.

Le franc suisse valait 1 fr. 43; 69 francs suisses valaient 100 francs de France.

Les paiements quelque peu considérables se faisaient en monnaie étrangère, que chaque canton tarifait différemment; Berne et Vaud comptaient l'écu fribourgeois de 5 fr. à 34,5 batz, Argovie et Neuchâtel à 35 batz. Cette pièce émigrée des deux premiers cantons dans les deux seconds, où sa valeur était plus grande; il y avait pénurie dans les premiers et abondance dans les deux autres. Heureusement que cet état de choses devait bientôt prendre fin.

En 1849 et 1850, des discussions agitérent les Chambres fédérales pour fixer l'étalon monétaire; la Suisse orientale préconisait le franc suisse, la Suisse occidentale préconisait le franc actuel.

Pétitions sur pétitions furent adressées à l'autorité, des assemblées populaires furent organisées. Le franc finit par l'emporter. En mai 1850, Speiser, banquier à Bâle et l'un des promoteurs du nouveau système, fut chargé par le Conseil fédéral de s'entendre avec les Hôtels des Monnaies de Paris et de Bruxelles pour la refonte de nos vieilles pièces.

Le 1^{er} août 1851, on commença le retrait des anciennes monnaies. En 1852, le retrait était fini.

(Communiqué par C. P.)

A LA BELLE-ÉTOILE

Lausanne, mars 1909.

Mon cher Conteur,

DANS ton numéro de samedi dernier, tu te plains, non sans raison, que l'on ne fasse plus, à l'occasion des élections et votations, de grandes assemblées populaires, comme jadis.

N'étant pas un politicien professionnel et limitant mon intervention, dans ce domaine périlleux, à la part d'intérêt que doit tout bon citoyen à la chose publique, je ne connais point les détours du sérail.

Mais j'ai idée que si nos comités de partis n'organisent plus de grandes assemblées populaires, ainsi qu'on le faisait autrefois, c'est tout

simplement parce que nous n'avons plus, dans la capitale, de local assez vaste pour cela. En fait de « grande salle », le Lausanne de 1909, avec ses 61,000 habitants, en est toujours réduit au régime du Lausanne d'il y a vingt ans, qui ne comptait que trente à trente-cinq mille âmes.

Aussi, quand nous voulons nous réunir un peu nombreux, n'avons-nous plus d'autre ressource que d'aller frapper à l'hôtel de la Belle-Etoile.

Pour plus amples renseignements sur ce point, s'adresser à nos conseillers communaux. C'est le bon moment. A la veille de l'échéance de leur mandat, nos honorables représentants sont tout à leurs « bons électeurs ». Les belles promesses ne leur coûtent rien.

Agrée, mon vieux Conteur, etc.

Un électeur « berné ».

LE LOUP ET L'AGNEAU

La raison du plus fort est toujours la meilleure », a dit le bon Lafontaine. Il y a déjà deux siècles et plus de cela. Dès lors, bien des choses ont changé dans le monde. Le progrès a marché, puisque « progrès » il y a; mais le droit du petit n'a participé que dans une très faible mesure au mouvement: la raison du plus fort est encore la meilleure.

Dans une de ses chroniques, intitulée: le « Trouble-fête », Henry Maret le constate une fois de plus avec beaucoup d'à-propos:

« Un gros monsieur a une querelle avec un gamin, dit-il.

— Vous devriez arranger cela, fait-on à un voisin.

— Moi, répondit-il, je ne veux pas parler au monsieur, il est trop gros. Mais je peux faire des observations au petit.

Et, s'adressant au petit, il lui dit:

— N'as-tu pas honte de prétendre avoir raison contre un gaillard qui ne ferait de toi qu'une bouchée? On n'a pas idée d'une pareille impudence. Quand on n'est pas le plus fort, on reste tranquille.

Ce genre d'intervention en faveur de la force sans s'occuper du droit, devient de plus en plus à la mode en Europe. Et c'est ainsi que Berlin a accepté volontiers d'adresser des remontrances à Belgrade, mais a refusé absolument de demander à Vienne la moindre explication.

«... Le fameux mot: « La force prime le droit », qu'on attribue à Bismarck, bien que celui-ci ait déclaré ne l'avoir jamais dit, est une maxime qui règle les intérêts généraux aujourd'hui comme hier, avec cette différence que, hier, la force entraînait en guerre, tandis qu'aujourd'hui elle n'a plus besoin que de s'affirmer.

«... Avant de savoir qui a tort ou raison, on s'informe de quel côté sont les gros batailleurs, et l'on va tout de suite de ce côté-là.

«... Telle est la paix future qui se prépare. Nous avons connu un temps où l'on parlait beaucoup des nationalités. Aujourd'hui, il n'en est plus question, et l'absorption de toutes les petites par les grandes n'est plus qu'une question de temps. L'équilibre européen tel qu'il paraît devoir se constituer ne ressemblera guère à l'ancien. Il ne restera plus que les poids lourds dans la balance.

« La force ne prime plus le droit: elle est l'unique droit. Elle correspond dans la vie des nations à ce qu'est la richesse dans la vie des individus. Dans cette dernière, le plus riche a toujours raison du plus pauvre; dans la première, c'est toujours l'empire le plus redoutable qui l'emporte, et, je le répète, sans qu'il ait besoin de démontrer sa supériorité. Elle est, cela suffit. »

Et, se basant sur ce raisonnement, le chroniqueur parisien déclare ne plus croire à la possibilité de la guerre.

«... Les gouvernements, continue-t-il, sont

devenus très pratiques. Nous ne sommes plus au temps où l'on s'emballait pour des questions d'honneur, de justice ou même d'amour-propre. Très assagis, ils ne consultent que leur intérêt. Or, l'intérêt dominant est d'éviter les conflits armés; car, quoi qu'il arrive, il y a toujours de mauvais coups à recevoir. Désormais, on ne s'y exposera plus qu'à bon escient. Le rôle des chiens de faïence est à peu près le seul dont nous soyons capables, et nous aimerions mieux nous regarder de travers pendant toute l'éternité que de nous jeter les uns sur les autres, sachant que la faïence est fragile et qu'une fois en morceaux c'est le diable pour se reconstituer.

» Ceci explique pourquoi, lorsqu'un petit veut faire le malin, il est regardé comme un trouble-fête. Ne sait-il pas qu'il est le plus faible et que, par conséquent, il ne peut avoir d'esprit de lutte que s'il amène un ou plusieurs gros dans la danse? Si aucun gros n'est d'humeur à danser, il convient qu'il s'accroupisse en attendant mieux... »

Henry Maret nous paraît un peu pessimiste et faire trop facilement bon marché de l'espérance permise du triomphe final de la justice.

Si un beau jour la roue tournait, si les petits, las de se voir toujours tondus, se liguèrent pour défendre leur droit légitime? Les gros contractent bien des ententes plus ou moins cordiales dont les petits font presque toujours tous les frais. Pourquoi ces derniers ne les imiteraient-ils pas? Leur entente, dont le but serait certainement plus avantageable, n'en serait que plus sincèrement cordiale.

Qui vivra verra.

La livraison de mars de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants:

Les influences étrangères dans la nouvelle littérature russe, par M. Reader. — Le roman d'une jeune fille à la vieille mode, par Manuel Gouzy. (Troisième et dernière partie). — L'école nouvelle en Allemagne. Hermann Lietz, par Ad. Ferrière. (Seconde et dernière partie). — Le donjon mortuaire, par René Morax. — Le plus ancien squelette humain, par le Dr Louis Reinhardt. — Latins et Germains. Roman par G. Aubert. (Troisième partie). — L'industrie des matières colorantes artificielles, par Frédéric Reverdin. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Table des matières du tome LIII.

Bureau de la Bibliothèque universelle:
Place de la Louve, 1, Lausanne.

La crise du français. — Un de nos marchands de comestibles vient de recevoir, d'outre Rhin, la circulaire que voici:

« Avec le suivant, je me permette de vous envoyer mon dourante des prix en poissons fraies et j'espère que vous le considérez. Maintenant dans la saison vous avez sure assez de consum, qu'un importation direct sera rentable. Ils seulement besoin d'un quantité de 15 kg de trouver les avantages d'un importation direct. Vous recevrez seulement des marchandises des dernières prises, peudant vous recevrez en vente des Comestibles seulement de marchandises de magasin.

» Au transport et emballage vient un augementation au courant de prix, par exemple a un vente de 15 kg.:

» 20 kg. vient au frais comme dit au dessus 4,35 fr. alors ½ kg vient 11 cts. »

C'est évident! — Dans une scène d'opéra, un ténor, brillant d'amour, devait arracher aux flammes d'un incendie la première chanteuse.

Le ténor était tout petit; la cantatrice très opulente. Vous voyez d'ici le tableau. En dépit de leurs efforts et de leur habileté, les deux artistes ne pouvaient donner aux spectateurs l'illusion d'un véritable enlèvement. C'était même grotesque.

Alors de la deuxième galerie, partit une voix:

« Fais deux voyages, parbleu! »